



BIOSUISSE

Cotisations pour la récolte 2011 (Céréales, protéagineux et oléagineux)		Cotisations prélevées par les premiers intervenants		Cotisations prélevées par les huileries et par les autres entreprises de transformation	
Genre de cotisation / Espèces		Céréales fourragères, protéagineux [Fr. / t]	Céréales panifiables [Fr. / t]	Colza [Fr. / t]	Tournesol et Soja [Fr. / t]
Cotisations de la production	Cotisation de base FSPC	0.60	0.60	0.60	0.60
	Cotisation swiss granum	0.30	0.30	0.30	0.30
	Union Suisse des Paysans	0.30	0.30	0.30	0.30
	Fonds d'allégement demarché FSPC		7.50		
	Information Suisse sur le Pain		0.50		
	Commission Huile de colza suisse			5.00	
	Pool de production oléagineux			10.00	10.00
	Cotisation IG Dinkel ¹⁾				10.00 ¹⁾
	Project de recherches Colza			0.10	
	Total production bio	1.20	1.20 / 11.20	6.20	1.20
Commerce et transformation	Cotisation Swiss granum	0.35	0.35	0.35	0.35
	Pool de production oléagineux			5.00	5.00
	Commission Huile de colza suisse			1.00	
	Project de recherches Colza			0.10	
		Total commerce et transformation	0.35	0.35	1.35

1) Charge seulement si membre resp. fournisseur GIE épeautre.

Les cotisations 00 (rayées) ne peuvent pas être chargées aux producteurs bio.

18.05.2011 / BER